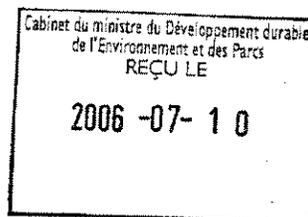


Le mardi 4 juillet 2005

Monsieur Claude Béchar  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



SYNDICAT DE VENISE

Objet : **TransCanada Pipelines Limitée,  
Dédoublment du pipeline à Saint-Sébastien  
DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Monsieur,

Le comité de travail sur le « Dédoublment du pipeline de TransCanada à Saint-Sébastien » du conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Venise demande la tenue d'une audience publique par le BAPE sur ce sujet.

Divers éléments viennent justifier les inquiétudes des citoyens concernés par rapport à leur environnement et la façon de faire de TransCanada. Citons en premier lieu la profondeur du pipeline que nous ne jugeons pas suffisante et sécuritaire. Cet ouvrage placé trop près de la surface est à risque au niveau du drainage des terres agricoles, des fossés et des cours d'eau, sans oublier la sécurité des producteurs agricoles et de leur équipement lors des travaux de culture.

Dans un second temps, la surface définie comme servitude et la zone de sécurité qui y est juxtaposée imposent des contraintes identiques au niveau de l'agriculture, éléments qui ne semblent pas être négociés à la satisfaction des intervenants.

Finalement, la servitude établie est déterminée en fonction du temps que le pipeline sera utilisé par la compagnie, contrairement à une habitude courante de l'établissement d'un lien perpétuel.

.../2

D'autres éléments pourraient ressortir lors d'audiences publiques sur ce sujet.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le comité du « Dédoublément du pipeline TransCanada à Saint-Sébastien »

par :

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Asnong". The signature is written in a cursive style with a prominent initial 'J'.

Jean Asnong, responsable